

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient !!!

La Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé FO vous informe de la sortie du décret numéro 2020-698 du 8 juin 2020 qui modifie les paramètres de versement de la prime Covid-19.

Comme nous vous l'avions annoncé hier dans un communiqué, ce décret reprend les dispositions d'une instruction (non numérotée mais signée par la DGOS), en plafonnant notamment à 40 % des effectifs physiques le nombre d'agents bénéficiaires travaillant dans les 117 établissements (79 initialement) cités en annexe II (en pièce jointe).

Comme la Fédération FO-SPS n'a eu de cesse de le marteler, nous condamnons ce seuil de 40 %, source d'arbitraire, d'injustice, et générateur de tensions supplémentaires dans les établissements.

Alors que le Président de la République avait annoncé en première instance une prime (que nous pouvions penser égalitaire) pour tous les agents, le texte applicable s'est soldé au final par une différence de montant en fonction des départements, et/ou secteurs d'activités (hôpital et médico-social), avec des abattements sur certaines absences inacceptables.

Cette différence de traitement est à présent aggravée par cette limitation purement scandaleuse de 40 % du personnel, qui impose désormais aux chefs d'établissements de ces 117 hôpitaux de faire des choix quant à l'éligibilité de tel ou tel agent.

En plein « Ségur de la santé », cette situation apparaît comme symptomatique, faisant la démonstration du profond décalage entre les annonces du Président de la République et les réalités de mise en œuvre.

La Fédération FO-SPS condamne ce décalage et réaffirme la nécessité de créer le rapport de force par la réussite de la journée de grève et de mobilisation du 16 juin 2020, dans l'objectif de faire aboutir notre cahier revendicatif au « Ségur de la santé » et peser sur les négociations à venir.

Si les propositions du Gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels, la Fédération FO-SPS prendra toutes ses responsabilités concernant le Ségur, claquera la porte, sans signer le protocole et sans état d'âme.

Résister - Revendiquer – Reconquérir

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 10 juin 2020